FILIÈRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

La sécurité en établissement scolaire après les attentats du 13 novembre 2015

Avec tous les évènements de ces deux derniers mois, notamment les intempéries dans les Alpes Maritimes et surtout les attentats du 13 novembre dernier, il est important de repenser la sécurité dans les établissements scolaires.

Après les attentats, les établissements (du primaire et du secondaire) situés en Ile-de-France ont été destinataires d'une fiche de protocole concernant les mesures VIGIPIRATE ainsi que d'une circulaire d'accompagnement.

Sur la fiche, il est recommandé de faire des contrôles visuels des sacs et un contrôle d'identité des personnes entrantes. Cela pose des questions à nos collègues adjoints gestionnaires ou directeurs d'école sur les responsabilités engagées de chacun. Il convient de rappeler qu'à part le contrôle visuel, le reste est en vigueur depuis longtemps.

Pour assurer la bonne tenue de ces contrôles, essentiels à la sécurité des usagers, il convient de faire, en interne, des fiches de protocole et de tenir des registres clairs et distincts. Il faut pouvoir prouver que la direction a pris les mesures nécessaires et les a mises en place. Il faut aussi s'assurer que les personnels ont bien pris connaissance de ces mesures, les ont comprises, assimilées et les appliquent. Un archivage de ces documents est nécessaire.

Sur la circulaire, il est dit de faire deux exercices de sécurité, dont un encendie. L'observatoire National de la Sécurité n'a pas jugé cette mesure pertinente et même trouve qu'elle mélange les choses. Ce qu'il est important de mettre en place c'est le PPMS, également préconisé dans la circulaire. En effet, dans le cadre d'un attentat ou d'une intempérie, le confinement est la solution à réaliser jusqu'à la venue des secours et leur prise en main des opérations.

Le problème réside dans l'implication des différents membres sur le PPMS. Bien qu'obligatoire depuis 2001, beaucoup d'établissements ne l'ont pas mis en place ou en partie. Souvent les collègues n'ont pas le temps ou, plus fréquemment, ne trouvent pas le soutien du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il est donc complexe de faire un PPMS. Pourtant les évènements tragiques ont prouvé son importance et sa nécessité, même si pour l'instant, aucun établissement n'a heureusement été concerné.

Pour finir, L'Observatoire National de la Sécurité se sent très investi dans cette démarche. Il va recenser les partenariats existants dans certains départements ou communes entre les SDIS, la Sécurité Civile et les établissements scolaires. Une convention de partenariat existe entre le ministère de l'Education Nationale et celui de l'Intérieur, pour une approche collaborative des questions de sécurité dans les établissements scolaires.

L'idée de l'Observatoire est de faire un partenariat avec les SDIS et la Sécurité Civile avec un cadrage national. L'UNSA (A&I) a soulevé le problème de la petite couronne parisienne et le manque criant de disponibilité des Pompiers de Paris. En effet, ceux-ci subissent depuis plusieurs années de fortes diminutions d'effectifs, avec des départs en retraite anticipés.

Quoiqu'il en soit, ce partenariat est une excellente idée afin de sensibiliser les élèves et les personnels au risque incendie.

Un dernier point concerne les stages en entreprise, notamment pour les lycées professionnels. Une fiche synthétique et pratique élaborée par l'Observatoire sera très prochainement à disposition à l'adresse suivante http://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html . Elle regroupe les principales interrogations des chefs d'établissements, des adjoints gestionnaires et des chefs de travaux. Elle y répond rapidement de manière visuelle, avec le récapitulatif des textes du code du travail, pour chaque situation. Ce document va permettre de maîtriser cette législation dense et complexe de manière rapide. En attendant, vous pouvez consulter la fiche très détaillée sur la sécurité des élèves en stage : http://cache.media.education.gouv.fr/file/ONS/55/4/ONS-La-securite-des-eleves-en-stage-guide-d-aide-et-de-conseil_391554.pdf

Enfin, je vous invite à consulter régulièrement le site de L'Observatoire National de la Sécurité. De nombreux dossiers sont à votre disposition et n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.